



Nbre en exercice : 10
Nbre de présents : 7
Nbre de votants : 8

Date de convocation : 12/12/2019
Date d'affichage : 23/12/2019

Compte-rendu DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 Décembre 2019

L'An Deux Mille dix-Neuf, le DIX-HUIT DECEMBRE à VINGT heures TRENTE, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MAROTTE Philippe, Maire.

Présents : MM. MAROTTE Philippe – Jean-Louis BOUCQUEZ – CAMPS Alain - LETAILLER Jean-Marie et Mmes CRESENT Laurence – LAMBERT Geneviève - PILLON Christine

Représentés : Aurélie GRIFFON représentée par M. LETAILLER Jean-Marie

Absents excusés : HORDÉ Jérémy

Absente : DESAVOY Alice

Est désigné secrétaire de séance : Madame CRESENT Laurence

01/12/2019 – Devis Toiture Clocheton et Cheminées MAIRIE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, 3 devis pour la réfection de la Toiture du clocheton et le démontage de 4 Cheminées de la MAIRIE. **Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal :**

- **acceptent, à l'unanimité le devis de la Société MAZURIER Thierry pour les travaux de réfection de la Toiture du clocheton et le démontage de 4 cheminées de la MAIRIE, pour un montant de 15.677,00 € HT soit 18.812,40 € TTC.**

- **Donnent l'autorisation à Monsieur le Maire de monter les dossiers de demande de subvention pour la DETR et DSIL 2020. En fonction des accords de subvention la dépense sera inscrite en section d'investissement Chapitre 21 sur le budget 2020.**

02/12/2019 – Devis – Portail Mairie

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les devis de 3 Sociétés pour la réalisation des travaux de pose d'un portail sécurisé d'accès à l'arrière de la Mairie. **Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal :**

- **Acceptent, à l'unanimité le devis de la Société AC2M pour les travaux de pose d'une barrière d'accès à l'arrière de la Mairie pour 2.000,00 € HT soit 2.400,00 € TTC**

- **Donnent l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le devis pour accord.**

- **Donnent l'autorisation au Maire de monter les dossiers de demandes de subventions auprès de la DETR et DSIL 2020. En fonction des accords de subventions, la dépense sera inscrite en section d'investissement sur le budget primitif 2020.**

03/12/2019 – DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) – 2020 MAIRIE (Toiture et Cheminées)

Après acceptation du devis de la Sté MAZURIER pour le projet de «**Réfection toiture Clocheton et sécurisation par suppression de 4 cheminées - MAIRIE**» pour un montant de travaux estimé de 15.677,00 € HT soit 18.812,40 TTC et après en avoir délibéré, Le Conseil adopte, à l'unanimité, le nouveau projet qui lui est présenté ; sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2020 et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DETR (35 %) sur le montant HT	5.487 €
- Subvention Etat DSIL (45 %) sur le montant HT	7.055 €
- Fonds propres hors taxe	3.135 €

Monsieur le Maire s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet. Le montant de la dépense sera inscrit au budget primitif 2020 en section investissement.

04/12/2019 – DOTATION (DSIL 2 Grandes priorités – 2020) Sécurisation Bâtiments Publics

MAIRIE (Toiture et Portail)

Monsieur le Maire présente aux Membres de l'Assemblée délibérante le nouveau projet de «**Sécurisation Bâtiments Public MAIRIE toiture et portail**» pour un montant de travaux estimé de 17.677 € HT soit 21.212,40 € TTC correspondant aux devis présentés par les Sociétés MAZURIER (15.677 € HT) et AC2M (2.000 € HT)

Après en avoir délibéré, Le Conseil adopte, à l'unanimité, le nouveau projet qui lui est présenté ; sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation DSIL grandes priorités 2020 et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DSIL 2 (45 %) sur le montant HT	7.955 €
- Subvention DETR 1 – toiture (35%)	5.487 €
- Fonds propres hors taxe	4.235 €

Monsieur le Maire s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet. Le montant de la dépense sera inscrit au budget primitif 2020 en section investissement.

05/12/2019 – Devis Toiture ATELIER COMMUNAL

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, 3 devis pour la réfection de la Toiture de l'Atelier Communal Rue Plâtrier. **Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal**

- Acceptent, à l'unanimité le devis de la Société MAZURIER Thierry pour les travaux de réfection de la Toiture de l'Atelier Communal Rue Plâtrier, pour un montant 14.478,32 € HT soit 17.373,98 € TTC.

-Donnent l'autorisation à Monsieur le Maire de monter les dossiers de demandes de subventions pour la DETR et DSIL 2020. En fonction des accords de subventions la dépense sera inscrite en section d'investissement Chapitre 21 sur le budget 2020.

06/12/2019 – DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) – 2020

ATELIER COMMUNAL (Toiture)

Monsieur le Maire présente aux Membres de l'Assemblée délibérante le nouveau projet de «**Réfection toiture – ATELIER COMMUNAL**» pour un montant de travaux estimé de **14.478,32 € HT** soit 17.373,98 € TTC correspondant aux devis présenté par la Société MAZURIER Thierry. Après en avoir délibéré, Le Conseil adopte, à l'unanimité, le nouveau projet qui lui est présenté ; sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2020 et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DETR (35 %) sur le montant HT	5.067 €
- Subvention DSIL 3 (45 %)	6515 €
- Fonds propres hors taxe	2.896 €

Monsieur le Maire s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet. Le montant de la dépense sera inscrit au budget primitif 2020 en section investissement.

07/12/2019 – DOTATION (DSIL 3 Grandes priorités – 2020) Rénovation thermique, transition énergétique ATELIER COMMUNAL (Toiture)

« Monsieur le Maire présente aux Membres de l'Assemblée délibérante le nouveau projet de «**Rénovation Technique Bâtiments Public ATELIER COMMUNAL toiture**» pour un montant de travaux estimé de 14.478,32 € HT soit 17.373,98 € TTC correspondant aux devis présentés par la Société MAZURIER Thierry.

Après en avoir délibéré, Le Conseil adopte, à l'unanimité, le nouveau projet qui lui est présenté ; sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation DSIL grandes priorités 2020 et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DSIL 3 (45 %) sur le montant HT	6.515 €
- Subvention DETR 2 – toiture (35%)	5.067 €
- Fonds propres hors taxe	2.896 €

Monsieur le Maire s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet. Le montant de la dépense sera inscrit au budget primitif 2020 en section investissement.

08/12/2019 – Devis Sécurisation ATELIER COMMUNAL / SALLE DES FETES (Clôture, portail et chemin d'accès)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, 2 devis pour la délimitation et sécurisation de l'Atelier Communal Rue Plâtrier par la pose d'une Clôture béton et la pose d'un portail d'accès Salle des fêtes / Atelier Communal avec chemin d'accès. **La 3^{ème} Société n'ayant pas donné suite et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal :**

- **acceptent, à l'unanimité le devis de la Société Espace Vert Descamps pour les travaux de délimitation et sécurisation de l'Atelier Communal Rue Plâtrier par la pose d'une Clôture béton et la pose d'un portail d'accès Salle des fêtes / Atelier Communal avec chemin d'accès pour un montant de 11.430,20 € HT soit 13.716,24 € TTC.**
- **Donne l'autorisation à Monsieur le Maire de monter le dossier de demande de subvention pour la DSIL 2020. En fonction des accords de subvention la dépense sera inscrite en section d'investissement Chapitre 21 sur le budget 2020.**

09/12/2019 – DOTATION (DSIL 1 Grandes priorités – 2020) Sécurisation Bâtiments Publics ATELIER COMMUNAL / SALLE DES FÊTES (Clôture et Portail)

« Monsieur le Maire présente aux Membres de l'Assemblée délibérante le nouveau projet de «**Sécurisation Bâtiments Public ATELIER COMMUNAL / SALLE DES FETES**» pour un montant de travaux estimé de 11.430,20 € HT soit 13.716,24 TTC correspondant aux devis présenté par la Société Espace Verts DESCAMPS.

Après en avoir délibéré, Le Conseil adopte, à l'unanimité, le nouveau projet qui lui est présenté ; sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation DSIL grandes priorités 2020 et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DSIL (80 %) sur le montant HT	9.145 €
- Fonds propres hors taxe	2.286 €

Monsieur le Maire s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet. Le montant de la dépense sera inscrit au budget primitif 2020 en section investissement

10/12/2019 – Devis – raccordement Tout a l'égout ATELIER COMMUNAL

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les devis de 2 Sociétés pour la réalisation des travaux de raccordement au tout à l'égout de l'Atelier Communal 1 Rue Plâtrier. **Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal :**

- **Acceptent, à l'unanimité le devis de la Société SARL MARTIN pour les travaux de raccordement au tout à l'égout de l'Atelier Communal 1 Rue Plâtrier 2.180,00 € HT soit 2.616,00 € TTC**
- **Donnent l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le devis pour accord.**
- **Donnent l'autorisation au Maire de monter les dossiers de demandes de subventions auprès des services compétents.**

11/12/2019 - DELIBERATION complémentaire instituant le régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour le personnel Technique

VU l'avis du Comité Technique en date du 04/11/2019;

A compter du 01^{er} janvier 2020 il est proposé à l'assemblée délibérante d'instituer comme suit la mise en œuvre du RIFSEEP. Ce régime indemnitaire se compose de deux parties :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
Elle vise à valoriser l'exercice des fonctions. Cette indemnité repose d'une part sur une formalisation de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.
- un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CI).

L'Assemblée Délibérante, Après en avoir délibéré, DECIDE :

- **d'instaurer à compter du 01/01/2020 le RIFSEEP pour les agents relevant des cadres d'emplois et dans les conditions fixées ci-dessus.**
- **d'inscrire chaque année les crédits correspondant au budget de l'exercice courant, chapitre 012**

Cette délibération annule et remplace les dispositions relatives au même objet prises par délibérations antérieures instituées par l'assemblée délibérante.

11/12/2019 - COMPTE EPARGNE TEMPS - CET

Le Maire, rappelle à l'assemblée délibérante que conformément à l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 et au décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié, les modalités de mise en œuvre du compte épargne temps sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique.

Le compte épargne temps est ouvert aux agents titulaires et non titulaires à temps complet ou à temps non complet qui sont employés de manière continue et qui justifient d'au moins une année de service.

Les stagiaires et les non titulaires de droit privé ne peuvent pas bénéficier du CET.

L'initiative d'ouvrir un CET revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

Le nombre de jours inscrits sur un CET ne peut pas être supérieur à 60 jours.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée délibérante de fixer ses modalités d'application.

Considérant l'avis du comité technique en date du 04/11/2019

Considérant qu'il est souhaitable de fixer ces modalités. **LE MAIRE PROPOSE À L'ASSEMBLÉE**

– de fixer comme suit les modalités d'application du compte épargne temps prévu au bénéfice des agents de la collectivité à compter du 1^{er} novembre 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE d'adopter les modalités ainsi proposées.

13/12/ 2019- Concours du comptable public - attribution d'indemnité 2019

Vu l'article 97 de la loi N°82,213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret N°82979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État.

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargé des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Décide :- de demander le concours du comptable public pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et d'accorder une indemnité de conseil au taux de 100 %

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur SQUIBAN Philippe, comptable public.

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 €

Questions Diverses :

- Le tarif de location de la salle des fêtes aux habitants de Berteaucourt sera à nouveau remis au tarif habitants extérieurs après accord du Maire de Berteaucourt.

- Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord au Maire afin de procéder à la réparation du Pont de la Rue Jacques Hodin en mauvais état et entraînant des nuisances pour les riverains.

- Fin de séance à 21h45.